

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**  
 Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
 22290 LANVOLLON

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2018**

Séance du 29 mai de l'an 2018, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 23 mai 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h37.

**Personnes présentes:**

M. BARRET Daniel, M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. COMPAIN Xavier (18h42), M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis (18h56), M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HEUZE Joël, M. JOURDEN Jean, M. JOURDEN Jean-Yves, M. KERRIEN Yvonnick, Mme LANCASTER Christine, M. LE BIHAN Gilbert, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre (18h40), M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste (18h46), Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves (18h40), Mme QUILIN Joëlle, Mme RONDOT Marie-Ange, M. ROUAULT Hervé, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme VERITE Chantal.

**Pouvoirs :**

M. FOLLET Denis à Mme ROUTIER Gaëlle jusqu'à 18h56, Mme JOUAN Anne-Marie à M. BOISSIERE Olivier, M. LE COQU Yves-Jean à M. LOPIN Patrick.

**Suppléants:**

M. GAUTIER Philippe suppléant de M. HERVIOU Alain. Mme LE HEGARAT Nadia suppléante de Mme TANGUY Béatrice.

**Absents :**

M. LE CALVEZ Marcelin.

Monsieur Jean-Luc Guégan est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50      Présents: 47 dont suppléants : 2      Votants: 49 dont pouvoirs : 2

**18-117 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse : Enfance : Tarifs ALSH**

Monsieur le Vice-président expose qu'il convient d'harmoniser les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

La commission a proposé des tarifs modulés en fonction du quotient familial, avec plafond et plancher, correspondant aux recommandations CAF, comme suit :

	Taux d'effort	QF	Coût horaire	Coût journée (8h repas compris)	Coût demi-journée sans repas (3h)	Coût demi-journée avec repas (5h)	Coût Horaire extérieur	Coût Journée Extérieurs
<b>Plancher à QF</b>	0,00142	500	0,71€	5,68€	2,13€	3,55€	2,07	16,6
<b>Plafond à QF</b>	0,00142	1461	2,07€	16,60€	6,21€	10,35€		

**Autres situations :**

- o Le tarif extérieur ne s'applique pas aux enfants habitant hors Leff mais scolarisés sur le territoire;

- Pour les enfants en familles d'accueil (pas d'attestation CAF) : application d'un tarif moyen année n-1 (13,50€/jour).

Considérant la proposition de la commission enfance jeunesse en date du 14 mai 2018,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 mai 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**VALIDE** les tarifs de l'ALSH tels qu'exposés ci-dessus,

**PRECISE** qu'ils seront appliqués à compter du 9 juillet 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,  
Philippe Le Goux

